

ARRETE N° 36 /2011

**ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Maire de la commune de DIEUE SUR MEUSE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-10, L123-13, R123-19 et R123-24,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 et suivants,

Vu la loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2010 approuvant son Plan Local d'Urbanisme,

Vu la notification du projet aux personnes intéressées,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy en date du 7 juillet 2011 désignant M. ADRIAN Charles en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de DIEUE SUR MEUSE en ce qui concerne le déclassement au lieu-dit « la Corvée » d'une zone 2AU en 1AU et d'une partie d'une zone UL en 1AU, en mairie de Dieue-sur-Meuse pour une durée de 32 jours, **du 16 août 2011 au 16 septembre 2011 inclus.**

ARTICLE 2 : M. Charles ADRIAN, domicilié 6 route de Consenvoye à 55110 FORGES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

ARTICLE 3 : Les pièces du PLU modifié seront tenues en mairie de Dieue-sur-Meuse à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

ARTICLE 4 : Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur sera ouvert par le Maire de Dieue-sur-Meuse et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi les adresser par écrit en mairie de Dieue-sur-Meuse eu commissaire enquêteur, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- le samedi 20 août 2011 de 9 h à 12 h
- le lundi 29 août 2011 de 16 h à 19 h
- le vendredi 16 septembre 2011 de 14 h à 17 h.

ARTICLE 6 : Un avis d'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants : L'Est Républicain et La Vie Agricole.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête le même avis sera affiché sur les panneaux d'affichage administratif.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

ARTICLE 7 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Maire. Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre.

Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le Maire communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au Préfet et au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Meuse
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy
- Monsieur le commissaire enquêteur
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse à Bar-Le-Duc.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 21 juillet 2011.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.



Accusé de réception - S/Préf de Verdun

055-215501545-20110725-ARRETE362011-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le S/Préfet : 25/07/2011

Publication : 25/07/2011